

Grenoble : violence policière et condamnation d'une victime

La manifestation pour le droit au logement

Le 30 mars 2011, lors du rassemblement pacifique sur la place de Verdun de Grenoble pour le droit au logement, la police a chargé violemment sous prétexte que les manifestants voulaient monter des tentes symbolisant la revendication. Durant la soirée trois manifestants se sont retrouvés à l'hôpital suite aux coups de matraque qu'ils ont reçus de la police. Un autre manifestant, Jean-François Le Dizès a été embarqué par la police puis mis en garde à vue. Relâché le lendemain Jean-François Le Dizès n'avait plus eu de nouvelles à ce sujet de la part de la police ni du procureur de la République jusqu'au... 29 novembre 2011.

Le droit à la défense bafoué

Mais ce jour-là, il reçoit une lettre d'un huissier de justice lui indiquant qu'il est convoqué le 9 décembre devant le tribunal correctionnel de Grenoble pour avoir "*résisté avec violence à Monsieur Josserand Guillaume, personne chargée d'une mission de service public* (de police)... *D'avoir volontairement commis des violences sur Monsieur Josserand Guillaume*".

Ne laisser volontairement que 10 jours à Jean-François Le Dizès pour organiser sa défense et pour recueillir des témoignages n'était pas innocent. Et pourquoi avoir attendu 8 mois pour juger une affaire qui ordinairement se traite en comparution immédiate ? La police craignait-elle que les Grenoblois fassent le lien avec les violences policières ?

Malgré un certain nombre de témoignages dont ceux de personnalités comme Gilles Kuntz, conseiller municipal de Grenoble, Christine Garnier, ancienne conseillère municipale de Grenoble, précisant que Jean-François Le Dizès n'a aucunement frappé un policier, qu'il n'a fait que se protéger,

le tribunal correctionnel de Grenoble l'a condamné pour violence à agent à 300 € avec sursis. Quant aux vidences policières, elles jouissent d'une complète impunité. C'est la justice française ! Avons-nous encore le droit de manifester ? Sommes-nous au pays de Poutine ?

La recherche de revenus parallèles d'un policier

Mais l'affaire n'est pas close. En effet, durant l'été 2012, soit un an et demi après les événements, le chef de brigade Josserand a demandé par l'intermédiaire de son avocat 1 500 € de dommages et intérêt à Jean-François Le Dizès alors qu'il sait pertinemment qu'il n'a reçu aucun coup de poing de Jean-François. S'il se réveille si tard c'est parce qu'il prétend ne pas avoir été prévenu de l'audience du 9 décembre 2011 ! Haut gradé de la police, de qui se moque-t-il ? Pour statuer sur la dernière demande du chef de brigade Josserand, un nouveau jugement est donc en perspective.

Les mensonges policiers

L'affaire est d'autant plus grave que le policier concerné n'est pas un simple policier, mais, comme Michel Neyret, un gradé !

Les Français, y compris les juges, savent que les policiers sont loin d'être exemplaires en ce qui concerne l'exactitude de leurs témoignages. La levée de boucliers de l'ensemble des policiers français suite à la condamnation de policiers par le tribunal de Bobigny en décembre 2010 pour faux témoignage a été à ce sujet révélatrice.

*Comité isérois contre les violences policières
c/o Jo Briant Appt. 7 303
150 Galerie de l'Arlequin 38 100 Grenoble*